

mettre qu'elle soit débattue à fond, le ministre me dirait-il si le gouvernement, au moyen d'une motion qu'il présenterait, ne consentirait pas à réserver un jour pour discuter la teneur du communiqué?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si l'opposition veut s'opposer aux dispositions qui ont été prises pour permettre un accès total et sans entrave de notre pétrole sur les marchés américains, elle devra, je crois, le faire un jour qui lui est réservé.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député de Calgary-Nord veut poser une question complémentaire. La présidence va lui donner la parole, ensuite ce sera le tour du député de Lotbinière qui attend depuis déjà un certain temps.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les contingentements réels ont-ils été levés ou les exportations font-elles encore l'objet de restrictions? Dans ce dernier cas, quelle a été la quantité convenue s'il y a eu une quantité convenue entre notre pays et les États-Unis en ce qui concerne les exportations de pétrole brut du Canada aux États-Unis?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député devrait savoir, ou du moins sûrement ceux qui ont été membres de l'ancienne administration conservatrice devraient savoir que ces entretiens ont lieu entre ministres et secrétaires. Nous considérons en général les principes, et dans ce cas-ci, nous avons obtenu que les secrétaires américains, personnes tout à fait dignes de confiance et qui ne parlaient pas comme des gens régis par des restrictions légales, conviennent que nous devrions, dans les années subséquentes à 1971, obtenir un accès total et sans restriction. Nous n'avons pas traité de quantité précise pour 1971, sauf que nous utiliserions probablement la capacité totale des pipe-lines. J'espère que cela satisfera le député.

M. Woolliams: Ce ne sont que des mots.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DISPONIBILITÉ D'EMPLOIS POUR LES PROFESSIONNELS SANS TRAVAIL

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que l'économie canadienne n'offrira pas, en 1970-1971, les débouchés nécessaires au nombre grandissant de diplômés d'universités qui ne seront pas épargnés par le chômage qui sévit au Canada, selon ce qui ressort d'un rapport du ministère fédéral de la Main-d'œuvre qui doit être publié sous peu, l'honorable ministre pourrait-il préciser ce que son ministère se propose de faire pour régler ce problème?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable ministre a l'intention de répondre à la question, je lui suggère d'être bref. Il me semble que l'honorable député de Compton invite le ministre à faire une déclaration qui devrait normalement être faite à l'appel des motions.

[M. Baldwin.]

NATIONS UNIES

L'ABSTENTION DU CANADA LORS DU VOTE SUR LA RÉOLUTION RELATIVE À LA REPRISSE DES POURPARLERS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui réclamait la reprise sans condition des entretiens sur le Moyen-Orient; elle a été adoptée, mais les États-Unis ont voté contre cette résolution. Devant les nombreuses critiques au pays, du fait que le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution, après s'être prononcé si ouvertement quelques jours plus tôt en faveur de la position israélienne au cours de la visite du premier ministre d'Israël, je demande au ministre quelle était la raison de cette abstention?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant le sait s'il a suivi le débat de très près, nous avons voté avec Israël sur une motion proposée par les pays de l'Amérique latine et qui était satisfaisante pour Israël. Nous avons voté avec eux, et la motion a été défaite. Puis est venue la motion qui avait été proposée par le bloc afro-asiatique, que nous avions tenté, sans trop réussir mais avec un certain succès, de faire modifier sous une forme qui nous paraissait acceptable. Nous n'avons pas réussi, dès lors nous nous sommes abstenus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'est-ce que le ministre souhaitait voir dans la résolution, pour qu'elle devienne acceptable au Canada?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il me semble que c'est assez clair. Nous voulions que la motion soit entièrement conforme à la résolution n° 242 du Conseil de sécurité. Comme elle ne l'était pas, nous nous sommes abstenus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre a-t-il reçu depuis les critiques de différentes organisations juives au Canada pour être resté neutre à une époque où Israël avait besoin de notre aide?

L'hon. M. Sharp: Elles nous ont demandé d'appuyer leur motion. Elles auraient cependant préféré que nous votions contre la motion suivante. Je ne pense pas qu'elles aient été mécontentes de notre abstention. Nous n'avons rien fait pour appuyer cette motion. Nous avons protesté énergiquement contre l'inopportunité du débat proprement dit qui ne servait en rien la défense de la paix au Moyen-Orient.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire. Le ministre a-t-il lu *The Canadian Jewish News* et l'éditorial concernant la neutralité du Canada, neutralité préjudiciable au peuple juif et aux Juifs canadiens dans leur ensemble? L'a-t-il lu?

M. l'Orateur: A l'ordre.